



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LES PROJETS DES RÈGLEMENTS N^{OS} 1644, 1670, 1708, 1739, 1741, 1745

1. Adoption par le conseil municipal des projets de règlements

Le 27 novembre 2018, le conseil municipal a adopté les projets des règlements suivants :

Règlement n^o 1644

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n^o 0654, et ses amendements, dans le but de soustraire les zones I-3558 et I-3560 de l'obligation d'être desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout en bordure d'une rue »

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Règlement n^o 1670

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone agricole, à même une partie de la zone A-2092.

Cette zone est située à l'est de l'autoroute de la Vallée-des-Forts et au sud de la rue de la Fleur-de-Lys, dans le secteur Saint-Luc »

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter (règlement de concordance à une modification apportée au Schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu).

Règlement n^o 1708

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone commerciale, à même une partie de la zone C-1859, et d'y autoriser les classes d'usages 1, 2 et 3 du groupe commerce et service (C), ainsi que certains usages de la classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe communautaire (P).

Ces zones sont situées à l'est et à l'ouest de la rue Douglas, entre le boulevard Saint-Luc au nord-est et la rue du Béarn au sud »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Règlement n° 1739

« Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Règlement n° 1741

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone C-2606 à même une partie de la zone H-2776

Cette zone est située sur la rue Bernier entre les rues Savard et du Château »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Règlement n° 1745

« Règlement modifiant le règlement n° 0652 sur le lotissement dans le but de :

- modifier le calcul de la largeur d'un lot pour certaines situations en zone agricole;
- modifier les dispositions concernant la forme d'un lot »

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2 Invitation à une consultation publique sur ce projet de règlement

Quand :	15 janvier 2019
Heure :	19 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188 rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ces projets de règlements seront alors expliqués et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

3. Zones affectées par ce projet de règlement

Règlement n° 1644

Ce projet de règlement affecte les zones I-3558 et I-3560 situées dans le parc industriel du secteur Iberville, le long du 3^e Rang, du côté ouest, entre la rue James-Brodie et la piste cyclable.

Règlement n° 1670

Ce projet de règlement affecte la zone A-2092 située le long de l'autoroute de la Vallée-des-Forts, du côté est, au nord de l'usine d'épuration des eaux usées et au sud de la rue de la Fleur-de-Lys.

Règlement n° 1708

Ce projet de règlement affecte la zone C-1859 située sur la rue Douglas, du côté est, entre le boulevard Saint-Luc et la rue du Béarn.

Règlement n° 1739

Ce projet de règlement affecte tout le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Règlement n° 1741

Ce projet de règlement affecte les zones C-2606 et H-2776 située sur la rue Bernier à l'est de la rue Savard.

Règlement n° 1745

Ce projet de règlement affecte toutes les zones du groupe Agriculture.

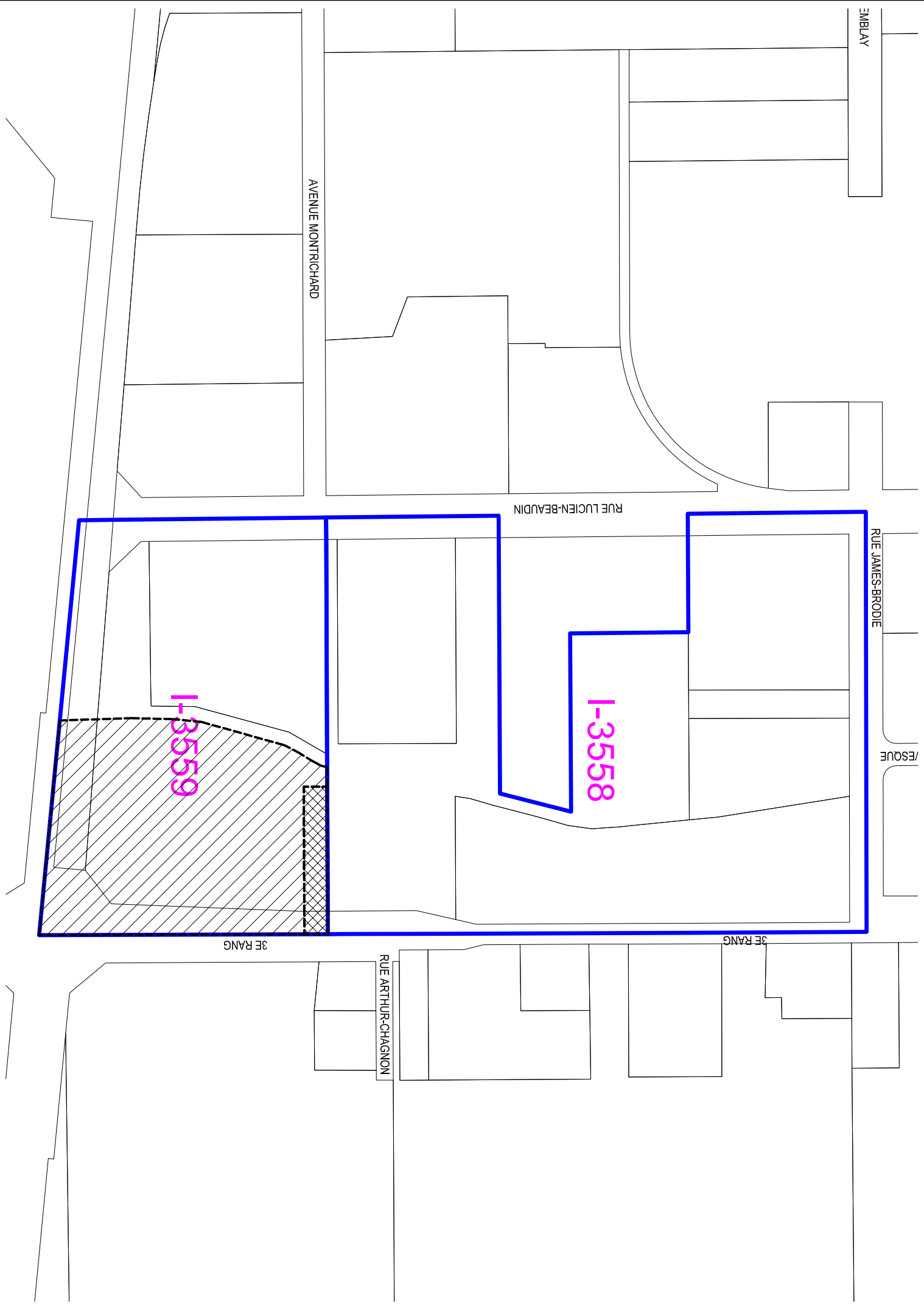
L'illustration de ces zones est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de règlement et obtenir des informations

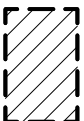
Une copie de ces projets de règlements peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 14^e jour du mois de décembre 2018

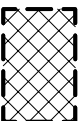
François Lapointe, OMA, avocat
Greffier



Limite de zone



Création de la zone
I-3560 à même une
partie de la zone
I-3559



Agrandir la zone
I-3558 à même une
partie de la zone
I-3559

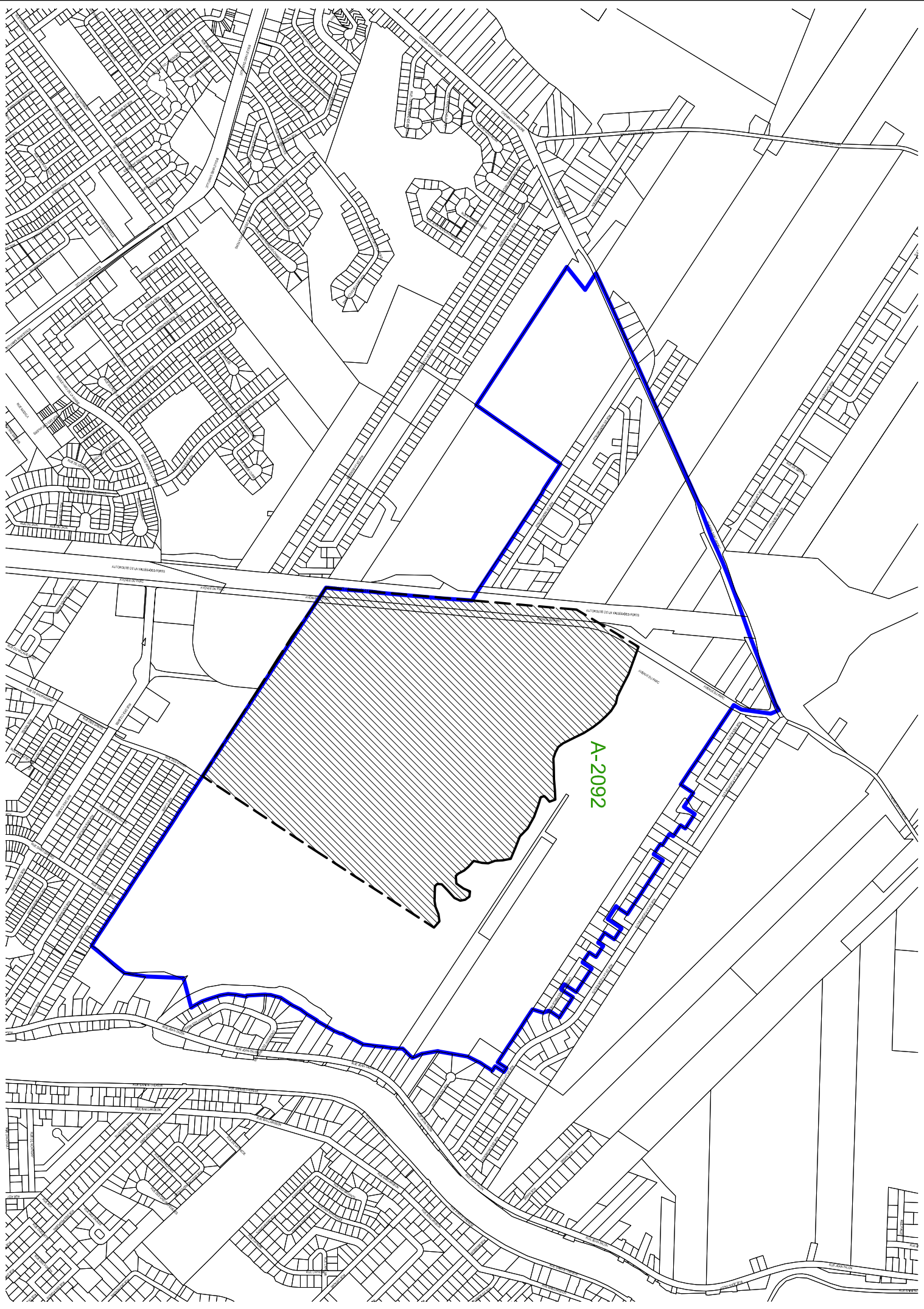
NO.	DESCRIPTION	C.D.	DATE
1	Résolution du territoire de la zone créée	9 novembre 2017	



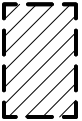
315, rue MacDonald, Bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2B 8J3
Service de l'urbanisme

TITRE
ANNEXE A
RÈGLEMENT 1643

DESSINE G. Derache	DATE 6 octobre 2017
PREPARE C. Polisson	ECHELE AUCUNE
APPROUVE C. Polisson	PLAN NO. MRU-17-4120-P1



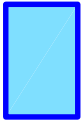
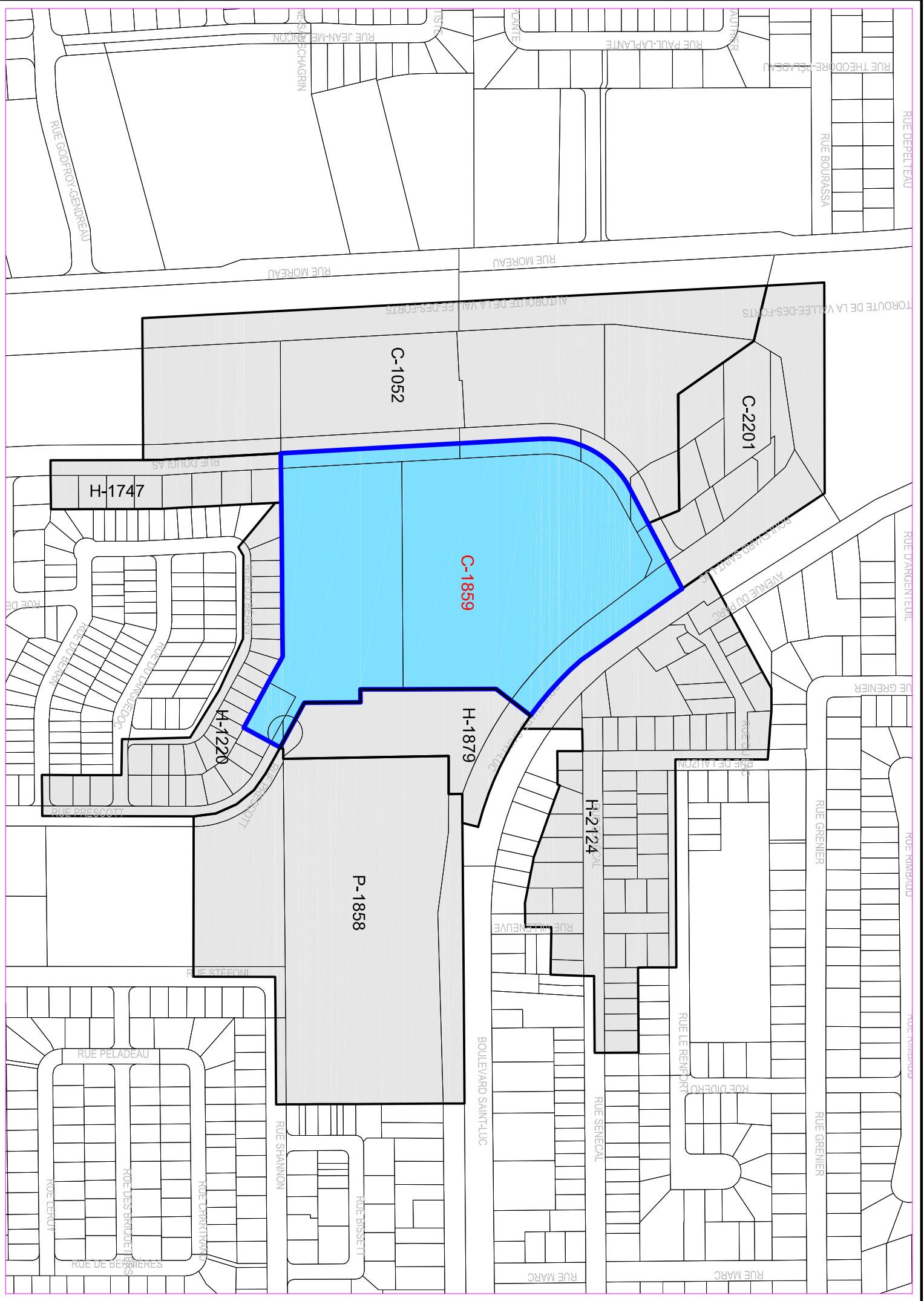
Limite de zone



Création de la zone
A-2036 à même une
partie de la zone A-2092

NO.	PAR	DATE

<p>VILLE DE SAINT-JEAN- SUR-RICHELIEU</p> <p>Service de l'urbanisme 315, rue Macdonald, bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J2B 8J3</p>	
PLAN DE RÉFÉRENCE	
RÈGLEMENT 1670	
TITRE	
DESSINÉ	DATE
G. Derafche	13 avril 2018
PRÉPARÉ	ÉCHELLE
J. Maille-Côté	AUCUNE
APPROUVÉ	PLAN NO.
J. Maille-Côté	MRU-18-4220-P1



Zone C-1859



Zones contigües

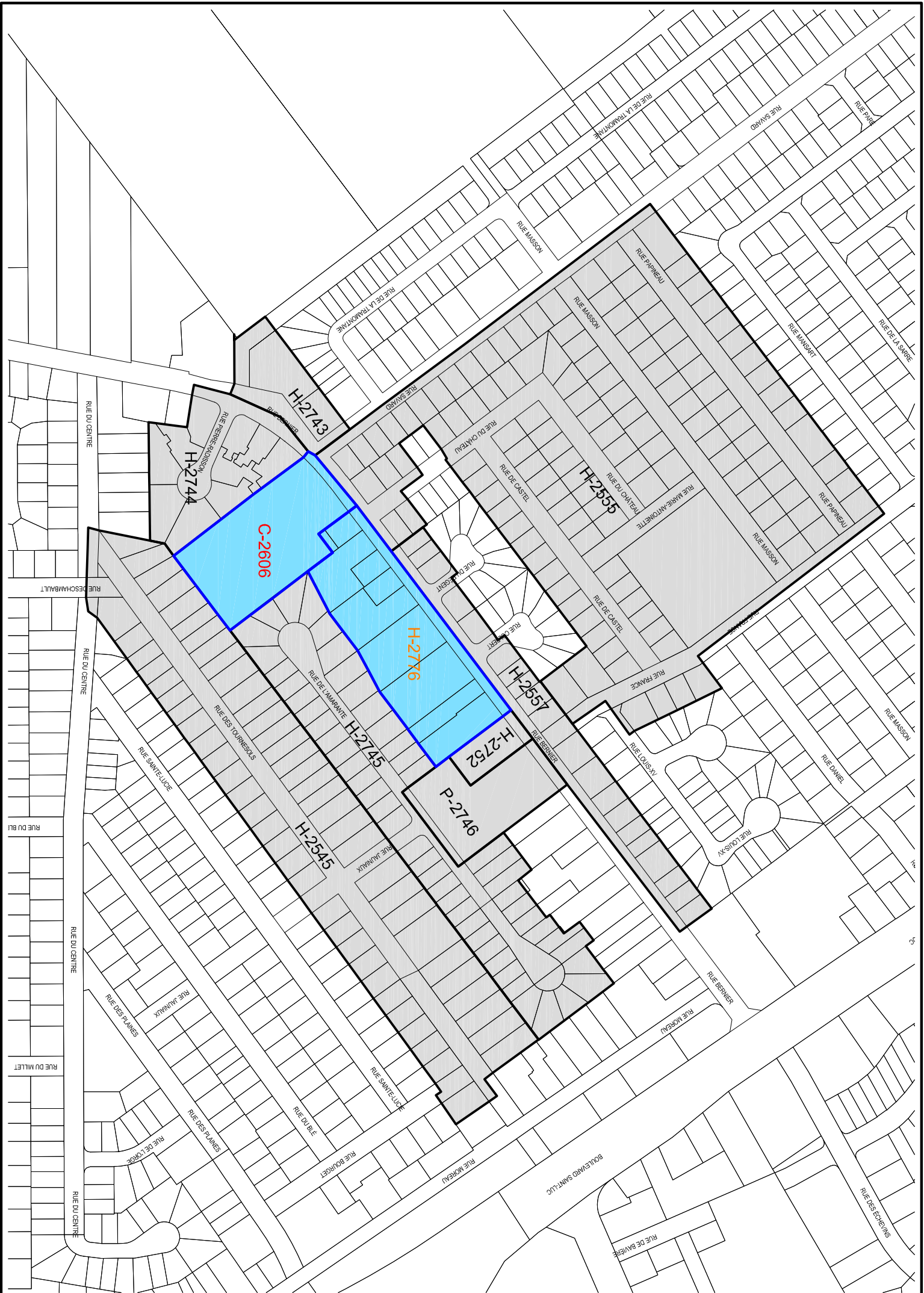
NO.	PAR	DATE



315, rue MacDonald, Bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

**PLAN DES ZONES
CONTIGÜES
RÈGLEMENT 1708**

TITRE	
DESSINE	DATE
G. Derelche	26 novembre 2018
PRÉPARÉ	ÉCHELLE
	AUCUNE
APPROUVÉ	PLAN NO.
	MRU-15-3629-ZC



Zones C-2606 et H-2776



Zones contigües

NO.	PAR	DATE



315, rue MacDonald, bureau 303, Saint-Jean-Saint-Richelieu (Québec), J3S 8J3

TITRE
**PLAN DES ZONES
 CONTIGÜES**
 RÉGLEMENT 1741

DESSINE G. Dérache	DATE 7 novembre 2018
PRÉPARE	ÉCHELLE AUCUNE
APPROUVE	PLAN NO. MRU-18-4363-ZC